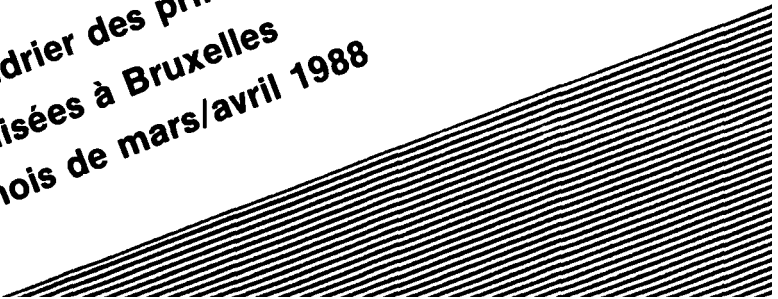




**Spécial**

COMMISSION  
BRUXELLES

**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles  
aux mois de mars/avril 1988**



**Calendrier des principales actions de formation  
organisées à Bruxelles par la division  
"Formation du personnel" aux mois de mars/avril 1988**

Mars Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
29/2-1/3*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg
29/2-1-2/3*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A.L.A.B. C.D.AL
29/2-1-2/3	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
29/2-1/3*	Techniques de contrôle des systèmes	1.2.3.	DG XX.
A préciser	Mise à niveau Module 1re langue GR.	2.1.1.	AL.D.
A préciser	Séminaire 4 et 5 sur L'organisation du travail des huissiers	1.2.7.	AL.D.C.
1	Mise à niveau Module 1re langue GR	2.1.1.	AL.D.
2-3*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage
2-3	Séminaire pour secrétaires IT (Suivi de 1987)	1.4.1.	BS.C.
2-3-4*	Cours à l'entrée en service Module C - EN	3.1.2.1.	A.L.A.
2-3-4	Conduite de réunion	1.3.2.	A.B.
3*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA
3*	L'Acte Unique et le vade-mecum institutionnel	2.4.5.	XIX-VIII IX.E/F Brux.
7-8*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG IX.
7-8-9	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.
7-8-9-10*	Cours à l'entrée en service Modules C et P	3.1.2.1. 3.1.2.2.	A.L.A.
7 au 11*	Cours à l'entrée en service Séminaire résidentiel de Bruges	3.1.2.3.	A.L.A.
9-10*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG IX.
9	Mise à niveau Module 1re langue FR	2.1.1.	AL.D.
10*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D. LA
10	Mise à niveau Module 1re langue NL	2.1.1.	AL.D.
10-11	Séminaire pour secrétaires NL	1.4.1.	BS.C.
14-15*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	XII-CCR
14-15*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg SOEC
14-15-16	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.B.C.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.

Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet.

\* : Uniquement sur invitation personnelle

Mars Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
14-15-16*	Cours à l'entrée en service 2e partie grade B - FR	3.1.3.1.	B.
15	Mise à niveau Module 1re Langue GR	2.1.1.	AL.D.
15	Mise à niveau. 30 ans d'Europe NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de La IX.A.3. Tél. 53111.	2.1.6.	A.LA.B.C.
16	Mise à niveau Module 1re Langue FR	2.1.1.	AL.D.
16-17*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG.V
16-17*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Luxembourg DG IX
16-17-18*	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL.
16-17-18	Public speaking	1.3.1.	A.B.
17*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D LA
18	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.
21-22*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage
21-22*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
21-22-23	Computing fundamentals	5.1.2.	A.B.C.
21-22-23*	Cours à l'entrée en service 2e partie grade B - EN	3.1.3.1.	B.
22	Mise à niveau. 30 ans d'Europe NB. Les intéressés sont priés de se manifester auprès de la IX.A.3. tél. 53111.	2.1.6.	A.LA.B.C.
23	Mise à niveau Module 1re Langue FR	2.1.1.	AL.D.
23-24*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	DG XIX-XX
23-24*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
24	Mise à niveau Module 1re Langue NL	2.1.1.	AL.D.
24*	Cours sur le Portugal et ses Institutions	2.4.6.	IX.D LA
25	Mise à niveau. Initiation à la compréhension de l'économie.	2.1.4.	A.LA.B.
A préciser	Mise à niveau Module 2e Langue	2.1.3.	AL.D.C.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à La Division Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet.

\* : Uniquement sur invitation personnelle

Avril Dates	Cours		Personnel concerné en priorité
	Intitulé de l'action	N° progr. formation	
11-12-13	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.
11-12*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
11 au 14*	Cours à l'entrée en service Modules C et P	3.1.2.1. 3.1.2.2.	A.LA.
12	Mise à niveau. Module introductif 30 ans d'Europe	2.1.6.	A.LA.B.C.
13-14*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Ispra
13-14-15	Techniques de négociations	1.3.3.	A.LA.B.
15	Mise à niveau. Module 1 Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.
18-19*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	IX.D.
18-19-20	Initiation générale à l'informatique	5.1.2.	A.LA.B.C.
18-19-20*	Cours à l'entrée en service Module G - FR	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL.
19	Mise à niveau. Module introductif 30 ans d'Europe	2.1.6.	A.LA.B.C.
19-20	Séminaire pour secrétaires FR - 2e partie	1.4.2.	BS.C.
20-21*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	XVI-XXII PME-AA
22	Mise à niveau. Module 1 Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.
25-26-27	Computing fundamentals	5.1.2.	A.LA.B.C.
25-26*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	Rattrapage
26-27	Séminaire pour secrétaires DE - 1e partie	1.4.1.	BS.C.
26-27-28*	Cours à l'entrée en service Module G - EN	3.1.1.1.	A.LA.B. C.D.AL.
27-28*	Management pour tous/ Management for everyone	1.1.3.	VIII
29	Mise à niveau. Module 1 Initiation à la compréhension de l'économie	2.1.4.	A.LA.B.
A préciser	Mise à niveau Module 2e Langue	2.1.3.	C.D.AL.
A préciser	Formation spécifique au jury de concours	1.3.4.	A.LA.B.C.
	Mise à niveau. Autoformation. Exercices de fixation et application en mathématiques de base	2.1.2.	C.D.AL.

Des informations plus détaillées sur la plupart de ces actions sont affichées dans les différents immeubles de la Commission.  
Les demandes de participation sont à transmettre par la voie hiérarchique à la Division Formation du Personnel, par le formulaire prévu à cet effet

\* : Uniquement sur invitation personnelle

## Activités de la médiathèque

### 1. Conseils pédagogiques

13-10-17- 24/03			
14-21- 28/04	Général : M. GRECO -de 13h à 15h	2.5.	A.L.A.B C.D.AL.
tous les lundis	Cours de Langues : A.JOURET de 16h à 18h ES-FR-PO et langues non-communautaires		
tous les jeudis	Cours de langues : P.MULLER de 17h à 18h DA-DE-IT-NL-EL		
tous les jeudis	Cours de langues : Mme MILDON de 10h30 à 11h30 EN		

### 2. Assistance pour la formation Linguistique

tous les lundis	<b>ALLEMANDE (DE)</b> Mme Redlefsen de 10h30 à 11h30		A.L.A.B. C.D.AL.
mardis	M. Radtke-Klein de 10h30 à 11h30		
vendredis	Mme Gueunich de 10h30 à 11h30		
	<b>ANGLAISE (EN)</b>		
lundi	M. Dorrity de 15h30 à 16h30		
jeudi	Mme Mildon de 10h30 à 11h30		
vendredi	M. McClean de 10h30 à 11h30		
vendredi	Mme Sauer de 14h30 à 15h30		
	<b>ESPAGNOLE (ES)</b>		
lundi	Mme Marty de 10h30 à 11h30		
mardi	Mme Serrano de 11h30 à 12h30		
mercredi	Mme de Govea de 15h30 à 16h30		
jeudi	Mme Renedo de 13h30 à 14h30		
	<b>FRANÇAISE (FR)</b>		
lundi	Mme Remuet de 10h30 à 11h30		
lundi	M. Peraya de 13h00 à 15h30		
mardi	Mme Mulfinger de 10h30 à 11h30		
mardi	Mme Brugmans de 13h30 à 14h30		
mardi	M. Peraya de 11h00 à 13h30		
jeudi	Mme Berg de 10h30 à 11h30		
jeudi	M. Peraya de 11h30 à 14h00		
vendredi	Mme Haglund de 10h30 à 11h30		
vendredi	M. Peraya de 10h30 à 13h00		
	<b>ITALIENNE (IT)</b>		
lundi	Mme Bastregghi de 13h45 à 14h45		
mardi	Mme Pini de 11h00 à 12h00		
jeudi	Mme Thonon de 08h15 à 09h15		
	<b>NEERLANDAISE (NL)</b>		
Le 21/4	Mme Voets de 12h30 à 13h30		
vendredi	Mme Byl de 12h15 à 13h15		
	<b>PORTUGAISE (PO)</b>		
lundi	M. Viana de 10h30 à 11h30		
mercredi	M. Godinho de 12h00 à 13h00		
	<b>GREC (GR)</b>		
Les 5-19/4	Mme Kardara de 10h30 à 11h30		

### 3. Informations générales sur le fonctionnement et les activités de la médiathèque

lundi	M. Peraya de 13h00 à 15h30		
lundi	M. Sarzi de 13h00 à 14h30		
mardi	M. Peraya de 11h00 à 13h30		
jeudi	M. Peraya de 11h30 à 14h00		
vendredi	M. Peraya de 10h30 à 13h00		

**4. Informations générales sur les modalités d'application de l'Article 24 du Statut et plus particulièrement sur les facilités existantes pour la formation extérieure**

mardi	M. Copetti	de 11h00 à 12h00		
jeudi	M. Copetti	de 15h00 à 16h00		

**5. Informations générales sur les cours de formation de mise à niveau**

mardi	Mme Spinola	de 17h30 à 18h30		
jeudi	Mme Spinola	de 14h00 à 15h00		

**6. Informations générales sur les cours de formation "Management"**

3-10-17- 24/03 4-21-28/04	M. GRECO	de 13h00 à 15h00		
---------------------------------	----------	------------------	--	--

NB. Pour d'autres activités ou pour des horaires non indiqués, prière de bien vouloir préalablement trouver un accord avec la IX.A.3. en téléphonant au 53111. Ne vous déplacez pas inutilement, vous risquez de trouver la médiathèque fermée. Pour obtenir une aide efficace, prière de s'adresser, pour chaque activité, à la personne compétente, aux heures et jours indiqués.

**N.B.**

1. Les indications pour le "personnel concerné en priorité" qui précisent les catégories pour chaque action reprise dans le calendrier (SAUF POUR CELLES INDIQUEES AVEC \* - UNIQUEMENT SUR INVITATION PERSONNELLE), donnent un accès de priorité mais n'excluent nullement la possibilité de participation de tout autre fonctionnaire ou agent même d'une catégorie différente. Le personnel intéressé qui souhaiterait compléter son bagage de connaissances dans le cadre d'un développement personnel pourra introduire, par la voie hiérarchique, une demande de participation à une action de formation.
2. Conformément à l'Article 2.2. des Modalités d'application des dispositions générales d'exécution de l'Article 24 du Statut relatif au perfectionnement professionnel du personnel de la Commission, l'admission à certaines de ces actions de formation peut être subordonnée aux résultats de tests d'aptitude ou de niveau.  
Ces dispositions pourraient s'avérer nécessaires pour permettre à chaque participant qui aurait au départ le minimum de connaissances de base pré-requises, de profiter de ladite formation pour en tirer le maximum de bénéfices.
3. Les mêmes Modalités favorisent aussi la participation du personnel à des actions de formation externes, non organisées par les services de la formation.  
Dans ce contexte, ces mêmes services sont prêts à mettre à la disposition de tous les intéressés toutes les informations dont ils disposent.
4. L'Article 8.2. de ces Modalités ouvre la possibilité pour ce même personnel de bénéficier, en plus d'une co-participation dans la prise en charge des frais d'inscription aux cours, d'une "compensation" pour les heures de cours suivies en-dehors des heures normales de service, comme alternative au congé spécial de formation (Article 7 et suivants).